

REPUBLIQUE TUNISIENNE

--\*--

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET  
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

--\*--

Direction Générale de la Coopération Internationale



– Appel à candidature –

## **Bourses de recherche doctorale et postdoctorale "Eugen Ionescu" 2024–2025**

Le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (Direction Générale de la Coopération Internationale), informe que le gouvernement de la Roumanie lance un appel à candidature pour le programme des bourses de recherche doctorale et postdoctorale Eugen Ionescu 2024–2025.

Le but de ce programme est de permettre aux chercheurs et aux doctorants issus des établissements d'enseignement supérieur des pays membres et observateurs de l'OIF, de bénéficier d'une formation de minimum 03 mois dans les institutions d'enseignement supérieur roumaines, reconnues pour leur excellence dans les domaines d'enseignement et de recherche les plus divers.

De plus amples informations sur ce programme ainsi que les formulaires de candidature en ligne sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.auf.org/nouvelles/appels-a-candidatures/appel-candidatures-bourses-de-recherche-doctorale-et-postdoctorale-eugen-ionescu-2024-2025/>

Les dossiers de candidature renfermant toutes les pièces demandées doivent être aussi adressés électroniquement à l'adresse mail suivante : [dgci.dcm.mesrs@mesrs.tn](mailto:dgci.dcm.mesrs@mesrs.tn) au plus tard le 20 Janvier 2024.



## RÈGLEMENT DES BOURSES DE RECHERCHE POSTDOCTORALE « EUGEN IONESCU » 2024-2025

Appel international à candidatures ouvert jusqu'au 20 janvier 2025 (23h59', heure de Bucarest, GMT+2)

### 1. OBJECTIFS

L'objectif de ce programme est de permettre aux enseignants-chercheurs des pays membres ou observateurs de l'OIF et de l'Algérie, issus des établissements d'enseignement supérieur membres de l'AUF, de bénéficier d'un stage de recherche dans les institutions d'enseignement supérieur roumaines partenaires au Programme « Eugen Ionescu ».

### 2. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ DE LA CANDIDATURE

Le candidat doit :

- Être francophone (niveau B2 minimum) ;
- Être enseignant et/ou chercheur dans un établissement membre de l'AUF dans un pays membre ou observateur de l'OIF (autre que la Roumanie) ou Algérie, pour l'année universitaire 2024-2025 ;
- Avoir obtenu son doctorat dans les cinq dernières années (après le 01/01/2020) ;
- Ne pas avoir déjà bénéficié d'une bourse de postdoctorat de l'AUF ;
- Avoir une thématique de recherche qui s'inscrit dans un champ disciplinaire prévu à la rubrique 10 du présent règlement ;
- Obtenir une attestation d'accueil d'un établissement d'enseignement supérieur roumain partenaire au programme (consulter le document « Liste des universités d'accueil et leurs thématiques de recherche »).

L'établissement d'origine est celui dans lequel le candidat est en activité pendant l'année universitaire 2024-2025.

L'établissement d'accueil est celui dans lequel le candidat souhaite effectuer sa mobilité.

### 3. MODALITÉ DE CANDIDATURE

Le dépôt d'une candidature dans le cadre du Programme « Eugen Ionescu » se fait **en deux temps** :

#### 1. Préinscription au programme

Pour obtenir l'attestation d'accueil de la part de l'université roumaine où le candidat souhaite effectuer sa recherche, il doit adresser à l'université d'accueil un **dossier de préinscription** composé des documents suivants :

1. Projet de recherche (modèle fourni par l'AUF : de minimum 4 pages rédigées, Times New Roman 12, interligne simple, accompagné de la bibliographie) ;
2. Fiche signalétique (modèle fourni par l'AUF, signée par le candidat) ;
3. Copie du diplôme de doctorat ;
4. CV actualisé détaillant le parcours universitaire et la liste des publications.

*NB : Toutes les pièces doivent être rédigées ou traduites en français, les dossiers incomplets ou non-conformes ne seront pas traités. Les diplômes d'études rédigés en roumain ne nécessitent pas de traduction.*

Ce dossier doit être envoyé **par courriel, en format PDF**, à la personne chargée du programme de bourses « Eugen Ionescu » dans l'établissement concerné, dont le contact est indiqué dans le document *Liste des universités d'accueil et leurs thématiques de recherche* et dans le tableau *Responsables dans les universités roumaines d'accueil*. Le candidat s'engage à ne pas soumettre de candidatures doubles et à respecter le programme de préinscription proposé par l'université pressentie. En cas d'avis favorable, le candidat recevra une attestation d'accueil qui lui permettra de poursuivre le processus de candidature auprès de l'AUF. Les candidats peuvent déposer leur dossier de préinscription dans plusieurs établissements d'accueil simultanément.

#### 2. Dépôt d'une candidature auprès de l'AUF

Le candidat doit déposer un dossier de candidature en ligne, constitué selon les exigences mentionnées à la rubrique 9 du présent document.



#### 4. SÉLECTION DES CANDIDATURES

##### AVANT-PROPOS

L'AUF, en tant que personne morale privée qui favorise la bonne entente interculturelle au sein des pays de la Francophonie, soutient la formation à la recherche en octroyant une allocation aux étudiants ou enseignants-chercheurs de ses établissements membres qui vient abonder, le cas échéant, des allocations obtenues par le postdoctorant auprès de l'État, d'établissements publics ou privés d'enseignement supérieur, d'établissements publics ou d'organismes publics et privés de recherche.

Il est porté à l'attention des candidats que l'AUF n'est pas une école doctorale ou un établissement public ayant une mission statutaire d'enseignement supérieur et de recherche. À ce titre, l'octroi d'une allocation à la mobilité de postdoctorat n'implique pas le recrutement du postdoctorant par l'AUF ou l'instauration d'une relation de travail ou d'un quelconque lien de subordination entre l'AUF et le postdoctorant sélectionné. Cette allocation ne peut donc pas être apparentée à un salaire ou à une rémunération, sous quelque forme que ce soit, puisqu'elle n'est pas obtenue en contrepartie d'un travail accompli dans un lien de subordination avec l'AUF. La scolarité et les recherches du postdoctorant restent régies par les règles en vigueur au sein de son établissement d'origine et/ou d'accueil. Par ailleurs, l'AUF n'exerce aucun pouvoir disciplinaire et de contrôle sur le postdoctorant allocataire d'une aide à la mobilité de postdoctorat.

***Tout candidat ayant une allocation à la mobilité de postdoctorat de l'AUF est fortement incité à rechercher d'autres apports lui permettant de combler tous les besoins rencontrés durant sa période de formation à la recherche, particulièrement auprès de son établissement d'origine et/ou d'accueil.***

##### PROCÉDURE

L'AUF - Europe Centrale et Orientale vérifie la recevabilité des candidatures et soumet les dossiers éligibles à l'évaluation et au classement par la Commission nationale d'évaluation. Ces dossiers sont ensuite présentés à la Commission nationale de sélection. Conformément aux usages universitaires, les décisions de la Commission nationale d'évaluation et de la Commission nationale de sélection sont rendues de façon souveraine.

L'AUF se réserve le droit de tester le niveau de français des candidats à travers des entretiens oraux. Les candidats concernés seront notifiés par l'AUF.

Les résultats de la sélection sont portés à la connaissance des candidats par la mise en ligne des listes d'admission sur les sites Internet de l'AUF et du Ministère des Affaires étrangères de la Roumanie.

Les candidats retenus seront informés par courriel par l'AUF et seront invités à signer l'engagement stipulant les droits et obligations du boursier.

**Dans l'éventualité où le candidat retenu nécessiterait un visa d'entrée en Roumanie, il est important de noter que la procédure d'obtention de ce visa peut être longue et comporter des implications financières significatives, à la charge du boursier. Par ailleurs, la délivrance du visa ne peut être garantie.**

#### 5. CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES

Les principaux critères retenus pour la procédure de sélection sont :

- La qualité académique du dossier (formation, diplômes, publications) ;
- La qualité scientifique du projet de recherche (contenu, plan de réalisation, méthodologie, appréciation des encadrants, adéquation du centre de recherche avec le projet) ;
- Les résultats et les impacts escomptés (résultats attendus, bénéfiques clairement identifiés, résultats transférables à d'autres groupes, régions, valeur ajoutée de la mobilité) ;
- La pertinence de la thématique de recherche ;
- Le flux de mobilité : priorité aux candidats issus de pays peu représentés dans le cadre du programme ;
- La représentativité des régions et pays et d'origine des candidats ;
- L'équilibre entre les genres des candidats.

#### 6. DURÉE

La durée de la mobilité est de 3 mois et doit être effectuée impérativement entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 juillet 2025.

Cette durée ne peut être morcelée, ni prolongée, ni interrompue.

#### 7. NATURE DU SOUTIEN FINANCIER DE L'AUF ET OBLIGATIONS DU BOURSIER

LES BOURSES ACCORDÉES INCLUENT EXCLUSIVEMENT ET AU MAXIMUM :

- Un titre de transport international aller-retour ainsi qu'un titre de transport interne pour rejoindre l'établissement d'accueil en Roumanie ;



- Une **allocation mensuelle de recherche doctorale en valeur de 1000 euros**, calculée au prorata du nombre de jours de stage effectués dans le laboratoire/département de l'université d'accueil en Roumanie ;
- Une **assurance-maladie, accident et rapatriement**. Le boursier devra en outre justifier d'un certificat d'aptitude physique et mentale et du visa requis pour se rendre en Roumanie et y résider pendant toute la durée de sa bourse.

#### LES OBLIGATIONS DU BOURSIER

- Le boursier s'engage à respecter le présent règlement sous peine d'annulation de la bourse ;
- Le boursier s'engage à effectuer la durée totale de la mobilité à l'université d'accueil roumaine sauf autorisation écrite d'absence de l'AUF-Europe Centrale et Orientale et de l'université d'accueil ; les déplacements non-autorisés en dehors de la Roumanie peuvent entraîner l'annulation de la bourse ;
- Le boursier s'engage à informer l'AUF de tout arrêt prématuré de ses travaux de recherche ;
- À l'expiration de la bourse et avant de quitter la Roumanie, le boursier est tenu à communiquer à l'AUF un rapport de stage ;
- Le boursier s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur au sein du pays d'accueil, en particulier les dispositions qui s'appliquent à lui en matière d'entrée et de séjour sur le territoire roumain ;
- Le boursier s'engage à respecter les règlements en vigueur au sein de l'établissement d'accueil ;
- Une fois la candidature retenue, le boursier doit présenter un certificat médical faisant preuve d'un état de santé compatible avec l'expatriation et l'exercice d'une activité de recherche et de signer et respecter l'engagement du boursier qui lui sera envoyé par courriel.

#### 8. CALENDRIER

- Date limite de l'appel à candidatures : 20 janvier 2025
- Publication des résultats sur le site de l'AUF : début du mois de mars 2025
- Période de mise en œuvre des mobilités : 1<sup>er</sup> mai – 31 juillet 2025

#### 9. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

**Le dossier de candidature doit être complété en ligne.**

**Aucune candidature envoyée par d'autres moyens que la plateforme en ligne ne sera traitée.**

**Le candidat ne peut présenter qu'un seul dossier de candidature.**

Pour être complet et valide, le dossier doit être déposé en remplissant le **formulaire de demande de bourse postdoctorale « Eugen Ionescu »** qui se trouve à l'adresse web : <https://enquetes.auf.org/544412?lang=fr>, et doit être accompagné des pièces suivantes, rédigées ou traduites en français :

1. La **fiche signalétique** (modèle fourni par l'AUF, signée par le candidat)
2. Le **projet de recherche** (de minimum 4 pages rédigées, Times New Roman 12, interligne simple, accompagné de la bibliographie) ;
3. Le **curriculum vitae** actualisé détaillant le parcours universitaire et la liste des publications ;
4. La copie du **diplôme de doctorat** et, s'il n'est pas rédigé en français, rajouter aussi sa **traduction** en français certifiée conforme par le notaire ou par l'université émettrice, sauf diplôme délivrés en roumain ;
5. La copie du **rapport de soutenance** de thèse et, s'il n'est pas rédigé en français, rajouter aussi sa **traduction** en français certifiée conforme par le notaire ou par l'université émettrice, sauf rapporté rédigé en roumain ;
6. **L'attestation de travail** justifiant le statut d'enseignant ou de chercheur au sein de l'établissement d'origine au titre de l'année 2024-2025.
7. **L'attestation d'accord du responsable administratif dans l'établissement d'origine** (signée et cachetée par une des personnes suivantes : recteur, vice-recteur, doyen, vice-doyen, directeur de l'école doctorale/du laboratoire/de l'institut) (modèle fourni par l'AUF) ;
8. **L'attestation d'accord de l'établissement roumain d'accueil**, signée par l'encadreur scientifique et contresignée par le responsable administratif (recteur, vice-recteur, doyen, vice-doyen, directeur de l'école doctorale/du laboratoire/de l'institut) (modèle fourni par l'AUF).

**ATTENTION : Tous les fichiers joints au formulaire seront en format PDF et doivent porter les intitulés suivants (sans caractères diacritiques) :**

1. NOM-Prenom-fiche-siglaetique
2. NOM-Prenom-projet-recherche



3. NOM-Prenom-cv
4. NOM-Prenom-diplome
5. NOM-Prenom-soutenance
6. NOM-Prenom-travail
7. NOM-Prenom-accord-origine
8. NOM-Prenom-accord-accueil

**Aucune pièce complémentaire ne sera acceptée après la validation du formulaire en ligne même si l'appel à candidatures est encore ouvert. Toutes les pièces constitutives du dossier doivent être rédigées en français. L'absence de l'une d'entre elles entraînera automatiquement le rejet du dossier.**

**10. DOMAINES ET CHAMPS DISCIPLINAIRES**

Domaine	Discipline
Biotechnologies	Biotechnologie environnementale
	Biotechnologie industrielle
	Biotechnologies médicales
Mathématiques, statistiques et informatique	Informatique
	Mathématiques
	Statistiques
Sciences agricoles	Agriculture
	Agroalimentaire
	Agronomie
	Pêche, halieutique
	Production laitière
	Productions animales
	Sylviculture, foresterie
Sciences de l'éducation	Éducation des adultes
	Enseignement spécialisé
	Formation à distance
	Formation des enseignants
	Ingénierie des formations
	Pédagogie
	Didactique
	Systèmes éducatifs
Technologies éducatives	
Sciences de l'ingénieur	Génie aérospatial
	Génie agroalimentaire
	Génie agroenvironnemental
	Génie chimique
	Génie civil, géologique et minier
	Génie civil, géologique et minier
	Génie des matériaux et de la métallurgie
	Génie électrique, électronique et de la technologie
	Génie électrique, électronique et de la technologie
	Génie électrique, électronique et de la technologie
	Génie industriel
	Génie mécanique
Génie physique	
Sciences de l'Univers	Astronomie
	Météorologie et autres sciences de l'atmosphère



Sciences de la santé	Médecine
	Médecine vétérinaire
	Médecines alternatives
	Santé publique et salubrité de l'environnement
	Soins de réadaptation
	Pharmacologie
	Soins infirmiers, nutrition, diététique
Sciences de la Terre	Géographie physique
	Géologie
	Géophysique et géodésie
	Océanographie
	Sciences de l'environnement
	Sciences hydrologiques
	Téledétection
Sciences humaines	Aménagement et urbanisme
	Anthropologie
	Archéologie
	Architecture
	Arts
	Géographie humaine
	Histoire
	Langues
	Linguistique
	Littératures
	Philosophie, morale et religion
	Philologie
	Théologie
Traduction	
Sciences naturelles	Biologie
	Écologie
	Microbiologie
	Phytologie et botanique
	Zoologie
Sciences de la matière	Chimie
	Physique
Sciences sociales	Criminologie
	Démographie
	Psychologie
	Sciences de l'administration
	Sciences de l'information
	Sciences de la gestion
	Sciences économiques
	Sciences juridiques
	Sciences politiques
	Sociologie
	Technologies de l'information et de la communication (TIC)
	Tourisme
Travail social	